ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fédérations

Question écrite n° 48062

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le statut des entraîneurs étrangers de danse sur glace au regard de la fédération française des sports de glace. En effet, il semblerait que la fédération française des sports de glace encourage les patineurs à s'entraîner en dehors de notre pays tout en rémunérant les entraîneurs à des conditions financières particulières. Compte tenu que dans certains cas, les entraîneurs sont situés en dehors de l'Union Européenne, il lui demande si elle cautionne une telle démarche fédérale.

Données clés

Auteur : M. Thierry Braillard
Circonscription : Rhône (1re circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48062
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Ministère attributaire : Femmes, ville, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 janvier 2014, page 608
Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)